



Fédération Luxembourgeoise des Associations de Sport de Santé

Strassen, 24 octobre 2020

Concerne : suspension des activités physiques thérapeutiques

Chers tous,

Le Premier Ministre a annoncé le 23 octobre de nouvelles mesures pour lutter contre la pandémie de COVID-19 qui tend à être plus active actuellement. Parmi les différentes mesures proposées, le Gouvernement propose de restreindre davantage les contacts sociaux et souhaite la suspension des compétitions de sports amateurs.

Les personnes atteintes de maladies chroniques sont particulièrement vulnérables aux conséquences du virus. Dans ce contexte, il est important de mettre en place des mesures permettant de protéger les plus vulnérables.

La Fédération Luxembourgeoise des Associations de Sport de Santé (FLASS) recommande dès lors la suspension des cours d'activité physique thérapeutique en salle (y compris à la piscine) qui sont proposés par ses associations-membres.

Cette recommandation prend effet immédiatement. La suspension des cours est recommandée jusqu'à nouvel ordre.

Néanmoins, la FLASS rappelle les bienfaits de l'activité physique dans le cadre pandémique. En effet, en dehors des bienfaits bien connus (bénéfices cardiovasculaires, neuromusculaires, psychologiques, etc.), la pratique d'une activité physique permet aussi de limiter le risque d'avoir une maladie infectieuse.

La FLASS recommande la pratique d'activité physique en plein air tout en respectant les consignes gouvernementales. La FLASS recommande également de continuer à organiser des cours d'activité physique Online.

Evidemment, la FLASS encourage les pratiquants des activités physiques à continuer une pratique régulière autonome.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration dans la maîtrise de cette situation exceptionnelle.

Alexis Lion, PhD  
Chargé de Direction de la FLASS

Dr Charles Delagardelle  
Président de la FLASS